

DECLARATION PREALABLE DE MISE EN CHANTIER d'un bâtiment ou d'un établissement flottant naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures

La présente demande sera instruite par le centre instructeur de sécurité fluviale de Nantes sous réserve que la visite à sec puisse se dérouler dans sa zone de compétence (départements 16, 17, 22, 23, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 49, 53, 56, 72, 79, 85, 86 et 87).

2- Le cas échéant, nom, adresse, téléphone et mel du représentant du propriétaire (joindre le document justifiant de cette qualité) : 3- Nom, adresse, téléphone et mel du (des) chantier(s) de construction : 4- Nom, adresse, téléphone et mel de l'organisme chargé, par le propriétaire, d'accomplir les missions de contrôle de la conception et de la construction :
4- Nom, adresse, téléphone et mel de l'organisme chargé, par le propriétaire, d'accomplir les missions de contrôle de la conception et de la construction :
contrôle de la conception et de la construction :
5- Date prévisionnelle du démarrage de la construction :: Durée prévisionnelle des travaux :
6- Tout moteur (dont P ≥ 19 kW) installé à bord d'un bateau devant se voir délivrer un certificat communautaire sur la base des prescriptions techniques de l'arrêté du 30 décembre 2008, ou un certificat de visite des bateaux du Rhin sur la base du RVBR, doit impérativement être agréé directive 97/68/CE IIIa ou CCNR II. Indiquer ci-après le modèle, le type et le numéro d'agrément par type du moteur :
Adresse à laquelle votre dossier doit être déposé ou transmis par courrier : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique Service Transports et Risques - Centre Instructeur de Sécurité Fluviale de Nantes 10, boulevard Gaston Serpette - BP 53606 - 44036 NANTES CEDEX 1
Pièces à joindre obligatoirement à la présente demande : • présentation détaillée de l'usage auquel est destiné le bâtiment ou établissement flottant, de ses caractéristiques ainsi que du lieu et des conditions prévues de son exploitation • plans cotés permettant d'appréhender les caractéristiques générales du bâtiment ou de l'établissement flottant • copie du titre de navigation en vigueur (pour toute transformation ou changement d'usage) Fait à

Le